

---

BIENFAITS ET MEFAITS  
DU  
**FOOTBALL**  
EN ISLAM

---

MACH' HOUR IBN HASSAN AL-  
SALMAN

TRADUCTION : RACHID ASLI

REU ET CORRIGE PAR  
ISSA PETIT & FOUAD SIRBAL

Publié par  
Le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)

[www.islamhouse.com](http://www.islamhouse.com)

---

L'islam à la portée de tous !

## 2<sup>nd</sup>e édition, 2010/1431

© Tous droits de reproduction réservés, sauf pour distribution gratuite sans rien modifier du texte. Les opinions du livre sont celles de leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles du site ou du traducteur.

Pour toutes questions, suggestions, ou erreurs, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

### Office de prêche de Rabwah

P.O Box 29465 – Riyadh 11457

Kingdom of Saudia Arabia

Tel : +966 (0)1-4916065 - 4454900

Fax : +966 (0)1-4970126

### Site internet en français :

[www.islamhouse.com](http://www.islamhouse.com)

### Site partenaire et propriétaire de la traduction :

[www.ryadussalihin.org](http://www.ryadussalihin.org)

**www.islamhouse.com**

**L'islam à la portée de tous !**

---

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

**AU NOM D'ALLAH,  
L'INFINIMENT MISERICORDIEUX, LE  
TRES MISERICORDIEUX**

---

# INTRODUCTION

---

**L**a louange appartient à Allah, nous Le louons, nous Lui demandons assistance, nous implorons Son pardon. Nous cherchons protection auprès de Lui contre les méfaits de nos âmes, et contre nos mauvaises actions. Celui qu'Allah guide nul ne saurait l'égarer, et celui qu'Il égare nul ne saurait le guider. Je témoigne qu'il n'y a nulle divinité (digne d'adoration) excepté Allah, l'Unique, sans associé, et je témoigne que Mohammed est Son serviteur et messager.

Cela dit :

Le football est considéré comme le meilleur et le plus important des sports populaires dans le monde. Il a connu son expansion après la Seconde Guerre mondiale et il est devenu, depuis ce jour, un véritable phénomène de société. De même, ses champions sont considérés au sein du peuple comme de véritables stars (!!) jouissant de la plus

grande notoriété et ayant les revenus les plus élevés.

Le football bénéficie, aujourd'hui, d'un appui et d'une attention particulière auprès de la population des pays arabes, à tel point que même les enjeux nationaux ne peuvent rivaliser avec lui.

Ce jeu est devenu une vaste supercherie à grande échelle touchant tous les niveaux de la société destinée à masquer les graves événements se produisant dans le monde. Nous remarquons que l'interaction de certaines gens avec les rencontres sportives bénéficie d'une attention plus importante que leur interaction avec le devenir de certains pays musulmans à travers le monde.

Qui plus est, ceci est entretenu par les journaux et les magazines, par la télévision en retransmettant les matchs, et par les médias en diffusant toutes informations et autres anecdotes des clubs et des champions ! Tout cela en vue de rendre attractifs, aux yeux des gens, ce sport et ses joueurs.

L'oisiveté de ces personnes, leur crédulité, leur oubli du pourquoi ils ont été créé et de l'objectif pour lequel ils doivent œuvrer, sont venus contribuer à tout cela.

Mon but à travers cette épître n'est pas de pourfendre le sport ou de blâmer les sportifs, mais de prévenir mes frères musulmans contre les méfaits qui ont affecté ce jeu de manière flagrante.

De nos jours, ce sport est pratiqué par très peu de personnes, cependant leur grande majorité le suit de manière fâcheuse. C'est ce que nous allons tâcher d'expliquer dans cet ouvrage, par la volonté d'Allah.

Qu'Allah couvre d'éloges et salut notre Prophète Muhammad, ainsi que sa famille et tous ses compagnons, et notre dernière invocation est : Louange à Allah, Seigneur des Mondes.<sup>1</sup>

**Écrit par :**  
**Mach'hoûr Ibn Hassan Âl-Salmân**  
**Amman,**  
**Capitale du Royaume de Jordanie.**

---

<sup>1</sup> La traduction et la révision du livre sont basées sur la deuxième édition en arabe datant de 1998, Dar Ibn Hazm.  
NC

# APERÇU SUR LES DIFFÉRENTES RÈGLES DE JEU DU FOOTBALL

---

Le football est un sport qui se pratique entre deux équipes adverses, chacune étant composée de onze joueurs, utilisant un ballon gonflé sur un terrain de jeu rectangulaire. À l'extrémité de chaque côté, il y a une cage servant de but ; chaque camp doit tenter d'y introduire la balle protégé par un gardien, afin de marquer un point. Pour gagner la partie, il faut accumuler le maximum de points.

La transmission du ballon se fait à l'aide des pieds. Pendant la partie, il n'y a que le gardien qui a le droit de saisir la balle avec la main, et uniquement à l'intérieur de la surface de réparation. Quant au reste des joueurs, cela leur est interdit.

Il leur est également défendu de tenir ou d'accrocher le pied d'un joueur adverse, dans le but de le faire tomber. Cependant, il est permis de

le pousser avec l'épaule et d'intercepter la balle en tentant de la lancer loin de son adversaire.

Concernant la transgression des règles du jeu, comme se saisir du ballon avec les mains, tenter de faucher ou de faire tomber un rival ; l'équipe ayant commis la faute se voit pénaliser d'un coup franc direct, ou indirect, tiré à l'endroit où la faute a été perpétrée.

Quant à celles commises à l'intérieur de la surface de réparation par les défenseurs de l'équipe adverse, l'autre camp se voit attribuer un penalty, tiré directement face au but.

Le jeu débute quand le ballon est lancé du milieu du terrain. La partie ne s'arrête que s'il y a un but, si la balle sort en touche, si elle dépasse la ligne de but, si l'arbitre suspend le jeu à cause d'une faute, ou quand un joueur est blessé. Concernant la balle tirée par l'équipe offensive, et qui dépasse la ligne de but, mais ne rentre pas dans la cage, elle est remise en jeu par le gardien.

Cependant, si jamais, le ballon dépasse la ligne de but de l'équipe défensive suite au tir d'un de leurs joueurs, du côté de leur but, elle est remise en jeu par l'autre camp par un corner.



La compétition se joue sur quatre-vingt-dix minutes, divisée en deux mi-temps, néanmoins la partie est réduite dans les écoles et les instituts.

# LES DIFFERENTS TYPES DE FOOTBALL

---

Outre le football que nous connaissons et dont nous tenterons de développer les méfaits, il existe aussi d'autres types de sports nationaux employant un ballon et portant également le nom de football. Ils se jouent essentiellement aux États-Unis, au Canada, en Australie, et en Irlande, en voici la description :

## **1- Le football américain :**

C'est un jeu brutal qui a fait son apparition à Harvard en 1872, c'est un dérivé du rugby traditionnel, on l'appelle (en anglais : *football*), tandis que le football que l'on connaît se nomme : *soccer*. L'équipe est composée de onze joueurs, portant tous un casque et des habits spécifiques.

## **2- Le football australien :**

Ce jeu a été officialisé en 1868. Le terrain est de forme ovale, et le ballon ressemble à celui du rugby. L'équipe est composée de dix-huit joueurs et remplaçants. Quinze joueurs sont placés sur le terrain à des endroits bien précis, chacun faisant face à son adversaire, tandis que les trois restants tiennent le rôle d'éléments mobiles. Lorsque la balle pénètre dans la zone d'en-but, on enregistre un point, et si l'équipe offensive parvient à faire rentrer le ballon entre les deux poteaux verticaux, sans barre transversale, le drop vaut six points.

## **3- Le football canadien :**

Il est identique, d'un point de vue général, au football américain, il utilise les mêmes termes, mais contient quelques petites différences techniques. Il se joue par équipe de douze joueurs, au lieu de onze.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup>*Fanu Kurati al-Qadam de Rûhi Jamîl*, avec quelques petites modifications (de l'auteur). Voir : *Kurat al-Qadam* (le football) de Peter Morgan, traduit par *Nada Yahya*, publié chez *dar al-'arabya lil 'ulûm*.

# BREF APERÇU HISTORIQUE DU FOOTBALL

---

On dit que la genèse de ce jeu fut en Chine, au troisième et quatrième siècle avant notre ère, car il existait là-bas un sport ressemblant au football et portant le nom de : « *cuju ou Tsu Chu* »<sup>3</sup>.

En Italie, en l'an 1410, on jouait au football que l'on nommait : « *calcio* ». Néanmoins, la première tentative sérieuse de codification du jeu a eu lieu en Angleterre, comme suite à la mort soudaine d'un gardien de but, le 23 février 1585.

Le Football Association (FA) est fondé en Angleterre en 1863, les Anglais ont sans conteste participé au développement de ce sport. En

---

<sup>3</sup>Il est prouvé qu'en Chine en 2500 av. J.-C. il est né un jeu de pied appelé Tsu Chu (on peut l'épeler Tsu'Chu ou Tsu-Chu). Tsu veut dire « donner un coup de pied au ballon » et Chu peut être traduit comme « ballon fait de cuir et bourré ». Selon les témoignages, le jeu était joué pendant l'anniversaire de l'empereur. NdC

l'espace d'un siècle, il se propagea d'un continent à l'autre. Malgré cela, les Britanniques restèrent pendant près de soixante-dix ans, jusqu'en 1930, les champions en la matière, triomphant sur des équipes moins expérimentées qu'eux. Par la suite, les équipes latino-américaines se mirent à affirmer leur supériorité sur les équipes anglaises et autres.

Aujourd'hui, la Fédération internationale de Football Association (FIFA) recense plus de cent trente pays membres. Il s'opère, dans la majorité des pays européens, une loterie hebdomadaire (pour parier) sur les résultats des matchs des équipes de football, intitulée « *toto* », ses gains colossaux sont destinés aux parieurs victorieux et aux organisations sportives<sup>4</sup>.

La FIFA a été fondée le 21 mai 1904 à Paris. C'est sous sa direction et sa tutelle que fut

---

<sup>4</sup> Les paris sur les matches de football tiennent une place de choix dans le domaine des paris sportifs. Le *Toto calcio* italien (créé le 5 mai 1946) et la *Quiniela* espagnole (saison 1946-1947) sont de véritables institutions, sans même parler des Britanniques qui pratiquent les paris depuis l'origine du jeu et de manière plus encadrée depuis 1923. La France est la dernière nation en Europe à autoriser les paris sur des matches de football (17 avril 1985). Une taxe, plus ou moins lourde selon les pays, est généralement prélevée sur ces paris pour financer le mouvement sportif. NdC.

instituée la première Coupe du Monde de football qui eut lieu à Montevideo en Uruguay. Il existe d'autres compétitions notamment le Championnat d'Europe des Nations, fondé en 1958, qui est comparable à la Coupe du Monde, et se joue en alternance avec cette dernière, tous les quatre ans.

# LA LEGALITE ET LES BIENFAITS DE LA PRATIQUE DU FOOTBALL

---

La pratique du football fait partie des choses légales, car nous n'avons aucune preuve l'interdisant. De plus, le principe veut que toute chose relevant des actes mondains soit licite tant qu'il n'y a pas d'interdiction notifiée.

On peut même affirmer qu'elle est recommandée, si le musulman l'exerce dans le but d'affermir son corps, de développer sa force, son énergie et sa vitalité. Incontestablement la législation (Charia) encourage à tout ce qui fortifie le corps en vue du combat militaire. Il a été authentifié que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit :

*« Le croyant fort est meilleur et plus aimé auprès d'Allah que le croyant faible, et dans chacun il y a du bien. »<sup>5</sup>*

Cheikh al-Islâm ibn Taymiyya a dit (qu'Allah lui fasse miséricorde) : « ... si le fait de jouer au

---

<sup>5</sup> Rapporté par Muslim, hadith : 2664

ballon est bénéfique aux chevaux et aux hommes<sup>6</sup>, dans le but de s'exercer à l'attaque et à la fuite, à la charge et au repli, et tout ce qui est en rapport avec les arts de la guerre, en ayant l'objectif de se préparer à la guerre ordonnée par Allah et son Prophète (ﷺ), cela est alors une bonne chose. En revanche, si cela est nuisible aux chevaux et aux hommes, alors dans ce cas, il est interdit de le faire »<sup>7</sup>.

Cheikh Al-'Uthaymîn, qu'Allah lui fasse miséricorde, a développé certaines règles, sur la pratique du football, en disant que : « faire du sport est permis, à condition qu'il ne distraie pas d'une obligation, car dans ce cas, il est illicite. Dans le cas où

---

<sup>6</sup> NT : à cette époque, on jouait à cheval et on frappait la balle avec un bâton à l'instar du polo actuel.

<sup>7</sup> Mukhtaṣar al-Fatwâ al-Miṣriya. Cheikh Hamûd at-Twuijri (r.a) a également rapporté (ce passage) dans : *al-Idâh wat-Tabyyîn*. Il est important de souligner que le football a été mentionné dans les livres de nos savants anciens, sous des noms divers, dans les ouvrages traitants de la langue arabe, comme : *al-Kujja* (NT : jeu dans lequel on prenait une balle en chiffon, destinait aux enfants : *al-Qamûss al-Muhîṭ*), *al-Bukssa* (NT : même type de jeu que le précédent), *al-Khazafa* (*idem*), *at-Tûn* (*idem*), *al-'Âjira*, *as-Sawlajâne* (NT : jeu dans lequel des cavaliers poussent une balle à l'aide d'un bâton crochu : *Lissan al-'Arab*), et *al-Kura*. Tous ces termes sont mentionnés selon leur racine dans le dictionnaire : *al-Qamûss al-Muhîṭ*.



*le sport devient une pratique répétée pour une personne, au point de lui prendre tout son temps, alors c'est une perte de temps, et le moins que l'on puisse dire sur cette attitude est qu'elle est réprouvée. Quant au sportif qui ne porte qu'un short faisant apparaître ses cuisses ou une grande partie, cela est interdit. L'avis juste est que c'est une obligation pour les jeunes de couvrir leurs cuisses, et qu'il est défendu de regarder celles des autres joueurs dans le cas où ils sont ainsi vêtus. »<sup>8</sup>*

L'éminent savant, le Cheikh Muhammad Ibn Ibrahim, qu'Allah lui fasse miséricorde, était d'avis d'interdire ce jeu, quand il se caractérise par cette réglementation propre et exagérée (c'est-à-dire, il est défendu de procéder à un ensemble de mesure complexe auquel doit se soumettre les joueurs pour le seul fait de jouer au football), dans le cas contraire cela est permis. Il a étayé son argument en démontrant que, malgré la

---

<sup>8</sup> 'As'ilat Muhmala. Dans le même thème ; La Commission permanente pour la Recherche scientifique et des Consultations juridiques du Royaume d'Arabie Saoudite a émis une fatwa semblable (n° 2857) le 8/3/1400 (H), et la fatwa (n° 3323) le 19/12/1400 (H), voir aussi fatwa (n° 4967) le 20/9/1402 (H), signés par le Cheikh Abd al-Aziz Ibn Bâz, le Cheikh Abd ar-Razâq 'Afîfî, Cheikh Abdullah Ibn Ghoudayan, et le Cheikh Abdullah Ibn Qa'ûd.

réglementation, le foot n'est pas à l'abri des choses suivantes :

**Premièrement :** *La nature même de ce jeu, de ce qu'il engendre comme esprit de parti, le désordre qu'il provoque, et l'exacerbation des sentiments de rancune [pousse à l'interdire]. Ces effets sont contraires à ce qui est prôné par l'Islam, qui lui enjoint l'indulgence, l'union, la fraternité, la purification des âmes à l'égard de toute haine, toute rancune, et de toute inimitié. Il ne fait aucun doute que tous ces sentiments existent dans ce sport, entre le vainqueur et le vaincu. De ce fait, il devient interdit, par ce qu'il provoque comme désordre social. Il développe chez les joueurs et les supporters, des élans de haine et de dissension, bien plus encore, le sentiment de partialité de certains supporters envers quelques joueurs, peut aller jusqu'à la persécution voire le meurtre, ces phénomènes ont été observés et sont très connus.*

**Deuxièmement :** *les dangers qu'occasionne ce jeu sur les corps des joueurs, consécutifs aux chocs et aux coups portés. Dans la plupart des cas, on voit (des footballeurs) s'évanouir sur le terrain, ou se casser une jambe ou une main, ou encore se blesser. Le fait qu'il y ait, obligatoirement, la présence d'une ambulance aux abords (des stades), corrobore cela.*

**Troisièmement :** *le football, n'a pas pour vocation une des choses permettant la pratique d'un sport au*

regard de la législation islamique, comme garder la vitalité du corps, l'entraînement au combat, ou repousser les maladies chroniques.

**Quatrièmement :** Les matches ont lieu, la plupart du temps, pendant les heures de prières, ce qui incite les joueurs et les spectateurs à la délaissier, à ne pas la faire en groupe, ou à ne pas l'accomplir à son heure. Le caractère illicite d'une action ne fait aucun doute lorsqu'elle vient interférer avec la prière, ou fait manquer son (accomplissement) avec le groupe, tant qu'il n'y pas d'excuse légale.

**Cinquièmement :** L'exposition aux regards d'une partie de la nudité illicite des joueurs ('Awwrah), alors que l'homme ne doit pas montrer ce qui va du nombril jusqu'au genou. Tandis que leurs tenues ne dépassent pas la moitié des cuisses, et d'autres encore moins, il est connu que la cuisse fait partie de la nudité que l'on doit cacher.

**Sixièmement :** Elle détourne le joueur et le spectateur du rappel d'Allah.

**Septièmement :** Ajouté à tout cela, ce sport incite à consommer de l'argent illégalement, il s'affilie par cela aux jeux de hasard qui sont en fait des paris pour une des deux raisons :

- car le vainqueur (des deux équipes) obtient une somme d'argent, ou un objet de valeur, et ceci est illicite à l'unanimité.

- ou par le fait de prendre (de l'argent) aux spectateurs présents sur le stade lors du match. Ceci, selon ce qu'il y a de plus vraisemblable, est interdit.<sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> L'auteur d'*al-mussâbaqât ath-thaqâfya* (p.207) a ajouté : « il existe un autre avis, qui lui le permet, tant que ce qui est regardé l'est aussi. » Puis il a dit (p.208) : dans la partie où j'expose ce qu'il y a de plus vraisemblable, et selon les conditions (qui permettent de pratiquer le foot) :

« On ne doit pas remettre d'argent ou son semblable au vainqueur en raison de sa victoire. Je pense qu'il n'y a aucun mal au fait d'imposer, à tous ceux qui viennent assister à ces matchs, une somme d'argent à payer. Ceci a trait au domaine des salaires (aux participants), et ce montant que l'on prend aux spectateurs peut se faire selon une de ces trois situations :

1- Les joueurs respectent le fait de verser une somme précise au propriétaire du stade, qu'il soit (la propriété) de l'État ou autre, et l'excédent leur revient et les pertes sont à leur charge.

2- Le propriétaire du stade prélève de l'argent des spectateurs, et s'astreint de verser aux joueurs une somme précise, et l'excédent lui revient et les pertes sont à sa charge.

3- Il divise la somme (perçue) en plusieurs parts prédéfinies : pour le propriétaire une part, et pour chaque équipe une part.

Comme donner au propriétaire du stade la moitié, à une des deux équipes le tiers, et à l'autre le sixième...ou quelque chose du même genre.

**Huitièmement** : Il est prétexte à l'oisiveté, et tend à devenir une source de revenus. Mais notamment parce qu'il est un amusement et un passe-temps léger pour l'esprit, ce qui pousse les gens à s'y attacher et à le regarder pendant un long moment. (Fin de citation)

J'ajoute (l'auteur) : les moyens visant à fortifier le corps n'ont pas été limités par la législation, toutefois

---

Quant à définir une part précise au vainqueur, ou une attribution le distinguant du perdant, cela est interdit.

Le docteur Rafiq al-Miṣrî a dit dans son livre « *al-mayssir wa al-qimâr : al-mussâbaqât wa al-jawâ'iz* » (p.156) : après s'être exprimé sur les indemnités dans les sports qui ont pour vocation le combat, comme la lutte, le karaté, le judo, il a ajouté : « il existe néanmoins des sports dont les avantages pour la guerre sont dans des moindres proportions, même s'ils comportent des exercices pour la course, l'endurance, et le raffermissement du corps, comme c'est le cas du : ..., et du football, ces sports sont permis, cependant il se peut qu'il soit interdit (de percevoir) de l'argent, et on peut même supposer qu'il n'y ait aucun inconvénient à ce que l'on octroie quelque chose de symbolique (comme une coupe, ou un certificat). »

J'ajoute (l'auteur) : l'avis selon lequel il est interdit de percevoir (de l'argent) de la part des spectateurs est plus probable, de même que gagner sa vie par l'entremise des supporters, sans parler du fait d'acheter (des stars -de foot-) !! avec des sommes colossales, et Allah sait mieux. Voir une règle sur l'interdiction de suivre (les matchs), et si elle s'applique à ce que nous venons de développer dans : « *'arâ'iss al-ghurar wa gharâ'iss al-fikr fî alḥâm an-nadzār* » de Hamawi ach-Châfi'î, (p. 96-97)

*cela est conditionné par l'interdiction d'outrepasser les lois de la charia, mais aussi en évitant de tomber dans les méfaits que nous verrons plus loin. Donc, si le sport s'accompagne d'interdictions et d'effets néfastes, son statut sera semblable à ces dernières. En effet, il sera notamment illicite en ce qui concerne certains passionnés et fanatiques.<sup>10</sup>*

---

<sup>10</sup> C'est pour cette raison que le Cheikh Abd al-'Azîz as-Salmân, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit, dans « *al-'ass'ila wa al-'ajwiba al-fiqhiya* » : *j'ajoute : celui qui a connaissance de ce que suscite le football, comme délaissier la prière, perte de temps, paroles obscènes, insultes, nudité, blessures corporelles, les on-dit, et l'oubli du rappel d'Allah, il ne fait aucun doute sur l'interdiction, pour les personnes pubères et saines d'esprit, de jouer si (le foot) suscite tout cela ou une partie. »*

# MESSAGE A L'INTENTION DE CERTAINS FANATIQUES ET PASSIONNES

---

Nous adressons à l'intention de tous ces fanatiques et passionnés le message suivant :

Le football, savez-vous ce que représente le football pour certaines personnes ? C'est une obsession qui a assujéti l'esprit de toutes les générations de cette époque. À cause de lui, des bagarres éclatent, des guerres se déchainent, des innocents sont tués au nom de sa suprématie, on divorce de son épouse, on rompt les liens familiaux, et on poignarde son propre frère... Rien ne se meut ni n'agit, si ce n'est par la volonté d'Allah !<sup>11</sup>

---

<sup>11</sup> Ceci est la traduction de : « *la hawla wa la quwwata illa billah* » : formule exprimant le désarroi face à une situation. En effet, c'est par la volonté d'Allah que tout arrive, même ce qu'Il n'agrée pas, et qui n'est autre que les conséquences

Le jour où un match opposant deux grandes équipes arrive, c'est comme si une guerre violente venait de se déclarer et qu'on avait levé les étendards, les médias se défient, on prépare les écrans de télé, les supporters ont préparé, à cette intention, des pierres, des couteaux, des tambours, des trompes, des chants de groupe et des slogans belliqueux.

La défaite d'une des deux équipes n'a pas encore dissipé le combat bouillonnant, que le lieu de la bataille s'est déjà déplacé du terrain de jeu pour atterrir dans les maisons, les écoles, les quartiers, les bureaux, les cafés, dans la petite et la grande société, elle ne prend fin, que par la mort d'innocents des deux côtés. Son ardeur ne s'est pas encore adoucie et son flot n'a pas le temps de se résorber, qu'une autre bataille a déjà commencé par le lancement d'un autre match, et ainsi de suite.

Si jamais, tu élèves la voix pour discuter avec l'un de ceux qui sont atteints de cette passion pour le football, il te dit haut et fort : *« je suis un sportif !! »*

---

des mauvaises actions des gens, et Il n'y a que Lui qui puisse remédier à de tels fléaux. NDT



Tel est la relation que nous entretenons avec le football, du moins celle que nous avons falsifiée, la vision qu'ont les jeunes de ce sport est faussée.

Quant au véritable visage de ce jeu, lorsque nous comprenons les véritables objectifs de l'Islam et sa méthode dans l'élaboration des sociétés, nous constatons que le football fait partie des sports dont l'Islam vante les mérites. C'est une école dans laquelle on enseigne le rassemblement, pas la dispersion, l'union, pas la division, la cordialité, pas l'animosité et la haine. Ce jeu qui soutient que les objectifs ne peuvent être atteints que par l'esprit de groupe et que l'individu est plus fort quand il est accompagné de ses frères.

Je m'adresse à celui qui hausse le drapeau du fanatisme aveugle et qui ne connaît du sport que le nom, je lui pose cette question : *le joueur individualiste, quelque soit sa force, peut-il atteindre son but tout seul ?* Bien sûr que non, car la balle risque de lui échapper des pieds ou l'équipe adverse risque de la lui prendre. L'équipe qui a les objectifs les plus saints, c'est celle qui est investie de l'esprit de groupe.

Avons-nous saisi l'enseignement de cette discipline qu'est le football et à laquelle s'attache aveuglément ? Les arbitres et les supporters

musulmans ont-ils compris que l'esprit sectaire, le favoritisme et le despotisme conduisent finalement à une piteuse défaite sur le théâtre de la compétitivité, dans tous les domaines ?

Hélas, nous n'avons pas saisi cet enseignement, nous avons confondu les objectifs avec les moyens de les atteindre, nous nous sommes attachés à la forme et avons ignoré le fond, nous n'avons retenu que les apparences et avons rejeté l'essentiel derrière notre dos.

Que veut dire aduler un club et y être aveuglément attaché ?

Cela signifie que j'ai une pensée étroite, une vision réduite des choses, une nature égoïste et entêtée, ne comprenant rien à l'esprit du sport, je ne retiens des catégories du sport que les applaudissements stupides et les slogans enflammés.

Cela ne veut pas dire que nous t'interdisons d'encourager le sport, mais il y a cependant une différence entre supporter et être fanatique, entre le langage des pierres et des briques et l'esprit sportif qui, lui, nous enseigne à prendre la défaite avec le sourire, à rester humble devant la victoire,

et de savoir que les jours se succèdent et ne se ressemblent pas.

*Un jour en ta faveur, un autre contre toi,*

*Un jour on est triste, un autre en joie...*

Le Messager d'Allah (ﷺ) nous donne un illustre exemple quant à ce qu'est l'esprit sportif. Ah si seulement nous pouvions comprendre les enseignements et les exhortations !!

Anas Ibn Mâlik (رضي الله عنه) rapporte que : *Al-'Adbâ' (la chamelle du Prophète (ﷺ)) n'avait jamais été devancée à la course. Or un Bédouin, monté sur une jeune chamelle lui appartenant, devança la chamelle du Prophète. Les compagnons éprouvèrent de la peine.*

Mais l'éminent éducateur, le Messager d'Allah (ﷺ) profita de l'occasion pour leur enseigner le fair-play et leur donner une leçon sur le fait que personne ne peut rester à son apogée dans ce monde. Il a dit (ﷺ) : **« Allah (ﷻ) s'est donné comme devoir que rien ne serait s'élever dans ce monde, sans qu'Il ne le rabaisse ensuite. »**<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> Rapporté par al-Bukhârî (2871 et 6501). *Ibn al-Qayyim* l'a commenté dans son excellent livre intitulé : *al-Furûssya*, (l'édition avec ma recension, p91) en ces termes : « médite sur ces paroles : **que rien ne serait s'élever dans ce monde, sans qu'Il**

Avez-vous compris, ô sportifs ?

J'implore Allah, en ma faveur et celle des fanatiques, qu'il nous octroie le Salut et pour qu'Il nous épargne et nous guérisse de tout mal.<sup>13</sup>

---

*ne le rabaisse. Il a institué l'humiliation à quiconque s'élève ou se fait rehausser, mais pas à celui qu'Il (ﷻ) élève, car quand Il (ﷻ) élève son serviteur à travers son obéissance, puis qu'Il l'honore, jamais Il ne l'humiliera. »*

<sup>13</sup>« Les problèmes sexuels et sentimentaux des jeunes au regard de la législation islamique. » Par Abd ar-Rahmân Wâsil, (p.248-250).

# LES MEFAITS DU FOOTBALL

---

Celui qui médite sur les matchs de football dans le monde constatera qu'il s'y trouve une quantité importante d'inconvénients et d'aspects négatifs, que l'on peut récapituler comme suit<sup>14</sup> :

**Premièrement** : le football est devenu un instrument de division de la communauté, un colporteur d'inimitié et de haine entre ses membres, étant donné qu'il suscite un fanatisme infect à l'égard des différentes équipes sportives. Untel supporte cette équipe, un autre encourage celle-ci, il arrive même que les membres d'une seule famille se divisent entre eux ; l'un partisan d'une équipe et l'autre supportant une différente. L'affaire ne se limite pas aux simples

---

<sup>14</sup> Ces méfaits sont tirés des livres suivants : *Muchkilat ach-Chabâb fi Daw al-Islam*, de Abd al-Halîm 'Ouwayss. *Al-Hayât al-Ijtimâ'îya fi tafkîr al-'Islâmî*, de Ahmad Chalbî. *Al-Qimâr wa 'Aawâ'uhu fi Daw'i ach-Chari'ati al-'Islamiya*, de Chukrî Ali *Tawîl*. *Al-'Idâh wa at-Tabyyn limâ waqa'a fihî al-'Aktharûn min Muchâbahati al-Muchrikîn*, du Cheikh Hamûd at-Touwîjrî (qu'Allah lui fasse miséricorde).

encouragements, loin de là, elle va jusqu'aux moqueries des supporters de l'équipe victorieuse par celle qui a perdu, elle s'achève par une bagarre entre les supporters des deux équipes et elle fait des blessés et des morts par centaines, victimes du football !!

Les organisateurs de la finale de la coupe du monde, qui s'est jouée entre le Brésil et l'Uruguay, le 16 juillet 1950, dans le stade national de *Maracaña* à Rio de Janeiro, au Brésil, furent contraints de creuser une fosse de treize mètres de large, et de plus d'un mètre cinquante de profondeur, pour protéger les joueurs des spectateurs, et vice versa.<sup>15</sup>

**Deuxièmement :** il y a le principe, selon lequel l'Islam encourage la pratique d'un sport, à ce que le musulman s'entraîne, en le pratiquant lui-même ou avec d'autres, pour atteindre une forme physique déterminée. Cependant, pour le football aujourd'hui, les objectifs principaux et les éléments qui le composent sont les spectateurs et les supporters, dont le nombre peut atteindre des centaines de milliers ou plus, et qui ne tirent aucun avantage du football. Le plus grand nombre

---

<sup>15</sup> *Fanu Kurati al-Qadam (l'art du football), de Ruḥî Jamîl.*

de spectateurs, jamais enregistré pour une seule manifestation sportive (en dehors des Jeux olympiques), fut approximativement un milliard et demi de personnes, qui, tous, ont assisté (à la diffusion) de la finale de la coupe du monde de football en 1982.<sup>16</sup>

En 1950, pendant la coupe du monde et lors du match qui opposa le Brésil à l'Uruguay, dans le stade *Maracaña*, il y eut 205 000 spectateurs, dont 199 854 qui avaient acheté leurs billets.<sup>17</sup>

Par le nom de votre Seigneur, dites-moi, qu'ont appris tous ces gens en regardant cette compétition ? Et combien leurs pays ont perdu de temps et de moyens ? Sans parler des méfaits qui touchent certains d'entre eux et qui peuvent aller jusqu'à la mort, par des crises cardiaques et des suicides !

Quant aux coutumes entretenues par la majorité des spectateurs, elles font état de propos obscènes, de remarques insolentes, d'interpellations par des insultes, de paroles

---

<sup>16</sup> 665 questions/réponses sur le sport et le divertissement, p.10.

<sup>17</sup> 665 questions/réponses sur le sport et le divertissement, p.16. *Et Fanu Kuratu al-Qadam (l'art du football) p.94.*

outrancières, et de malédictions adressées aux arbitres, tout cela tombe sous le coup de l'illicite.<sup>18</sup>

Les scènes de grandes manifestations sportives, comme je viens de décrire, sont indénombrables.

Ceci n'est pas uniquement le propre des spectateurs, il peut également se produire chez les joueurs, par exemple : lors de la coupe des clubs champions, qui s'est jouée entre deux clubs anglais, le 3 octobre 1969, l'arbitre a sanctionné vingt-deux joueurs, même celui qui a fini à l'hôpital.

Le 23 décembre 1973, lors de la coupe des coupes, opposant deux équipes britanniques, l'arbitre a expulsé une équipe entière, et quelques dirigeants du club.

Le 2 février 1975, toute une équipe anglaise, avec ses remplaçants, a eu un avertissement de l'arbitre, avant le début de la rencontre, car ce dernier n'a pas apprécié les slogans et les chants des spectateurs.<sup>19</sup>

---

<sup>18</sup>C'est comme si de nos jours les innovations telles que les slogans, les applaudissements et les sifflements sont devenus indispensables au sport et lui sont indissociables.

<sup>19</sup> *Fanu Kurati al Qadam, de Ruḥî Jamîl*, très succinctement.



**Troisièmement :** le football peut parfois faire du tort au joueur, l'un d'eux peut tomber et se déplacer un membre, ou se casser une jambe, ou une main, ou encore ses côtes. Parfois, il peut se blesser au visage ou à la tête. Certains peuvent tomber et perdre connaissance un court ou un long moment, les choses peuvent même prendre une tournure mortelle, comme on nous l'a souvent raconté. Si cela se passe dans ses conditions, alors il est interdit de jouer.

Certains vont même jusqu'à se droguer ou se doper, afin d'améliorer leurs compétences. Ceci a été divulgué et diffusé par les mécréants au sujet d'une des stars du moment dans ce sport, peu s'en faut que certains passionnés soient follement devenus épris de lui. Rien ne se meut ni n'agit, si ce n'est par la volonté d'Allah.

**Quatrièmement :** il y a dans le football quelque chose qui détourne les spectateurs, dont le nombre s'exprime en centaines de milliers, du rappel d'Allah et de la prière, cela est connu du commun des hommes et de l'élite. Se livrer à une chose qui nous éloigne du rappel d'Allah et de la prière est illicite.

Combien de fois, avons-nous entendu, à propos de ceux qui suivent la coupe du monde, se lever

au milieu de la nuit pour regarder les matches à la télé et manquer la prière de l'aube. Combien de fidèles négligent d'accomplir la prière en groupe, car ils restent assis devant leurs écrans !

Les pires de tous sont certainement ceux qui voyagent de pays en pays, ou de ville en ville, pour assister à une rencontre, qui peut parfois coïncider avec une prière du vendredi. J'avais avisé de sa gravité dans mon livre : *« la parole évidente sur les erreurs des prieurs »*, dans la partie intitulée : *« les milliers de spectateurs du football qui manquent la prière du vendredi »*, j'y ai dit la chose suivante : *« la majorité des fans du football, dont le nombre s'exprime en centaine de milliers, se rassemble à l'heure de la prière du vendredi dans les gradins, pendant que le ciel les appelle. Mais qui est en mesure d'y répondre ? Alors, que leur cerveau s'est arrêté de fonctionner, et que leurs sens se sont éteints. En raison de quoi ? En raison d'un fanatisme odieux, envers des équipes sportives diverses. »* Puis je me suis attaché à expliquer les différentes paroles mettant en garde contre le football, j'ai relaté ensuite des hadiths, qui condamnent ceux qui délaissent la prière du vendredi, comme :

- Ibn 'Abbas (رضي الله عنه) rapporte que : « *celui qui manque trois prières du vendredi consécutives a certainement jeté l'islam derrière son dos.* »<sup>20</sup>

- Abu al-Ja'd ad-Damrî qui était un compagnon (رضي الله عنه), a entendu le Prophète (ﷺ) dire : « *celui qui délaisse trois prières du vendredi par négligence, Allah lui marquera son cœur.* »<sup>21</sup>

Le sens de « par négligence », signifie : par le peu d'importance qu'il y attache, car mépriser les obligations d'Allah (ﷻ) est une forme de mécréance. « *tahawounane* » (par négligence) a pris la forme directe en arabe, car il est soit complément d'état ou de cause.

Espérons que ceux qui (ont l'habitude) de manquer la prière du vendredi (ceux susmentionnés et les autres), comprendront et se réveilleront de leur imprudente insouciance, sans quoi, leurs cœurs seront marqués et ne seront plus pénétrés par la bonté, ni par la miséricorde d'Allah (ﷻ). Il ne restera, dès lors, que de la

---

<sup>20</sup> Rapporté par Abu Ya'la, doté d'une chaîne de narration authentique s'arrêtant au compagnon (رضي الله عنه) (*mawqûf*), comme cela est cité dans *Talkhîṣ al-Habîr*, ou autres.

<sup>21</sup> Rapporté par *at-Tirmidhi* (n°500), *Abu Dawûd* (n°1052), *an-Nassâ'î*, *Ahmad*, *Ibn Mâjah* (n°1125), et d'autres encore, le hadith est authentique.

souillure qui n'œuvrera que dans la perversité et les choses détestables (qu'Allah nous en préserve), car être marqué (signifie) : scellé, leurs cœurs deviendront arides et ne seront plus atteints par le bien même minime.

Ce qu'on ressort du hadith et de la parole d'Ibn Abbas : celui qui délaisse par négligence, trois prières du vendredi, sans excuse valable, son cœur sera marqué, et il sera du nombre des insouciantes et des hypocrites, même si les omissions ne sont pas consécutives, certains (savants) l'ont affirmé, même s'il manque une prière du vendredi chaque année, son cœur sera scellé au bout de la troisième.

On peut supposer également qu'il est question ici de trois prières du vendredi successives, c'est ce que confirme la parole d'Ibn 'Abbas.

Le fait qu'elles soient au nombre de trois est un sursis et une miséricorde qu'Allah (ﷻ) accorde au serviteur, dans l'espoir qu'il se repente de sa faute, qu'il recouvre la raison, et finisse par s'acquitter de la prière du vendredi et ne la délaisse que pour un motif valable.

Le hadith nous enseigne que : celui dont la prière du vendredi est obligatoire et qui omet de

l'accomplir, sans excuse, est coupable d'un péché énorme et mérite un châtement douloureux.

Certains savants, comme Mâlik, Ahmad, et ach-Chafî'î dans sa dernière période, ont émis l'opinion stipulant que ceux qui la délaissent (à l'instar aujourd'hui, du supporter et du joueur du football, pendant la prière du vendredi), n'ont pas le droit de prier le *Dhohr* avant que l'imam (du vendredi) ait fini, il leur incombe de s'y précipiter s'ils pensent arriver (à l'heure), car elle leur est imposée ; s'ils parviennent à rejoindre l'imam, ils la prieront, et s'ils la manquent, ils doivent accomplir la prière du *Dhohr*. Dans le cas où ils considèrent qu'ils ne vont pas pouvoir atteindre à temps (la prière), ils doivent attendre, jusqu'à ce qu'ils soient sûrs que l'imam a fini de prier, puis ils accompliront le *Dhohr*.<sup>22</sup>

Ce qui vient étayer cet argument est la parole de Ibn Mas'ûd : « *celui qui manque les deux unités de prière (du vendredi) doit en effectuer quatre (du Dhohr)*. »<sup>23</sup>

---

<sup>22</sup> *Ad-Dîn al-Khâliss* (4/294)

<sup>23</sup>Rapporté par, *Ibn Abi Chayba* dans *al-Muṣanaḥ*, et *aṭ-Tabarânî* dans *al-Kabîr*. Le hadith est bon, comme mentionné dans *al-Majma'*, et d'autres hadiths viennent le corroborer.

On exige de celui qui délaisse la prière du vendredi, sans motif valable, alors qu'elle lui incombe<sup>24</sup> d'accomplir la prière du *Dhhor* et de s'acquitter d'une aumône d'un dinar<sup>25</sup> ou de la moitié s'il n'en a pas les moyens.

D'après *Samoura Ibn Jundub*, le Prophète (ﷺ) a dit : « *celui qui manque la prière du vendredi délibérément, qu'il accomplisse une aumône d'une valeur d'un dinar ou de la moitié d'un dinar s'il n'en a les moyens.* »<sup>26</sup>

Certains affirment : *il s'agit là d'une recommandation louable, car la prière du vendredi possède un substitut, à savoir le Dhohr.*

Pourtant, il est clair ici que l'injonction est à caractère obligatoire compte tenu du fondement<sup>27</sup>, bien que la prière du vendredi possède un substitut, cela ne retire pas son statut d'obligation,

---

<sup>24</sup> NT : à la différence de l'enfant, la femme, l'esclave, et du voyageur qui, eux, ne sont pas tenus de la faire.

<sup>25</sup> NC : ce qui correspond à 4,25 g d'or.

<sup>26</sup> Rapporté par *Abu Dawûd* dans *as-Sunan*, *an-Nassâ'î* dans *al-Mujtabâ*, *Ahmad* dans *al-Musnad*, *Ibn Mâja* dans *as-Sunan*. Le hadith est jugé bon, après avoir réuni ses différentes narrations.

<sup>27</sup> NT : l'usage de l'impératif dans un hadith indique l'ordre, c'est ce qu'on entend par fondement.

si on suppose que la nécessité de l'expiation (par une aumône), en plus de la prière du *Dhohr* est une peine due au fait d'avoir négligé cette prière sans raison valable.

Combien méritent d'être punis ou réprimandés ceux qui passent outre cette injonction émanant des lois d'Allah. Qu'Allah fasse miséricorde à *Ibn al-'Ikhwa*, quand il dit, concernant ceux qui négligent la prière du vendredi : « celui qui s'en écarte, car il est occupé à faire fructifier ses biens, ou qui en est distrait parce qu'il est absorbé par une futilité ou un jeu, sa sanction se fera par l'instrument de 'Umar (NT : nerf de bœuf) afin de l'humilier, et pour qu'il éprouve de la honte pour sa mauvaise action. Que la vieillesse de quelqu'un ou son rang ne t'empêche pas (d'appliquer la peine). Les communautés précédentes furent anéanties, car lorsqu'un de leurs notables volait, ils le laissaient en liberté, et quand un faible volait, ils exécutaient sur lui la sanction.<sup>28</sup>

**Cinquièmement :** les championnats de football sont devenus une pioche destructrice, elle a été un outil pour les ennemis de l'islam. Ils l'ont sollicitée pour en finir avec les principes de fierté et d'honneur dans la nation. En effet, la communauté est allée jusqu'à gaspiller (pour les différents

---

<sup>28</sup> *Ma'âlim al-Qurba*

sports, dont le football), de colossales sommes d'argent, et à perdre un temps considérable.<sup>29</sup>

---

<sup>29</sup> Il est important de compter ce temps de la façon suivante : (le temps perdu = le temps de la compétition multiplié par le nombre de spectateurs). Ainsi, tu te rendras compte combien de temps la nation passe dans la futilité. Ce temps, dans la vie des musulmans, est les heures par lesquelles ils régressent et déclinent, et retardent l'aide d'Allah, alors qu'en fait Il est proche d'eux, mais ils s'éloignent à mesure qu'ils auraient pu s'en approcher durant le temps (qu'ils passèrent à regarder le sport), rien ne se meut ni n'agit, si ce n'est par la volonté d'Allah Il y a à ce titre des exemples ahurissants, au niveau individuel et collectif, dans lequel le temps est perdu futillement, en voici quelques-uns :

Deux équipes de cinq joueurs chacune, sans les remplaçants, se sont opposées durant soixante trois heures et vingt et une minutes, le 18 mai 1980, en Angleterre, cela s'est déroulé en plein air.

En intérieur, deux équipes de cinq joueurs chacune, sans les remplaçants, ont joué, cent heures et cinq minutes, du 4 au 8 avril 1980, en Angleterre également.

Un joueur, âgé de 20 ans, a jonglé avec la balle durant 10 heures sans s'arrêter dans un stade en Suède. Cela eut lieu le 8 mai 1980, il jonglait avec la balle sans la faire tomber par terre, avec sa tête, ses pieds et ses tibias, 80357 fois. Aussi, un hongrois, né en 1957, a jonglé avec la balle, uniquement de la tête (18600 fois), durant 2 heures, 7 minutes et 40 secondes, ceci a eu lieu aux États-Unis le 31 mai 1980.



Si la communauté l'avait employé dans des choses utiles, et dans la fabrication des choses profitables, la nation se serait rangée parmi les pays développés dans différentes activités.

En ajoutant aussi que la communauté a été distraite par ce sport de ses ambitions conquérantes à l'encontre de ses ennemis et de ses grands projets d'avenir.

Une chose vient appuyer tout cela, c'est le treizième protocole des « sages de Sion » : « ... pour empêcher la masse de sortir des ténèbres, ne sachant plus qu'est-ce qui est derrière elle ni devant elle, et ni ce qu'on attend d'elle, nous devons instaurer de nouveaux divertissements qui égayeront définitivement l'esprit, nous les occuperons par toutes sortes d'amusements : jeux attractifs et passe-temps de tout genre, sports divers et variés, des futilités en nombre, de quoi nourrir l'esprit en luxure et plaisir, mettre en exergue les palais hautement ornés et les palaces décorés. Ensuite, nous lancerons des annonces dans les journaux, invitant le peuple à prendre part à des concours de tout genre : artistiques et sportifs. »<sup>30</sup>

---

<sup>30</sup> Les protocoles des « sages » de Sion (1/258) édité par Ajaj Nouwayhidh.

Celui qui consulte les journaux et les magazines y lira des chiffres exorbitants sur les montants qui sont dépensés lors des transferts de joueurs entre deux équipes, ces dépenses peuvent atteindre des dizaines de millions (d'euros), sans parler des sommes qui sont dépensées pour les entraîneurs, les stades, et les publicités, mais également ce que déboursent la plupart des spectateurs.

**Sixièmement** : le football laisse paraître les parties intimes (notamment celle des cuisses) qui sont mises à la vue des gens, et observées mutuellement, ceci est interdit. En effet, les cuisses font partie des parties intimes<sup>31</sup>, et les couvrir est une obligation, sauf devant les épouses et les esclaves, conformément à la parole du Prophète ﷺ :

*« Préserve tes parties intimes sauf devant ta femme et tes esclaves. »*<sup>32</sup>

---

<sup>31</sup> NC : On entend par parties intimes ('awra) ce qui doit être caché aux autres selon la législation islamique. Les parties intimes comprennent plus que les parties génitales en islam.

<sup>32</sup> Le hadith est bon,, cf. *al-'Irwâ'* n° 1810.

Les preuves démontrant que les cuisses font partie de nudité sont nombreuses, en voici quelques-unes :

- Ce que nous ont rapporté *Mâlik, Ahmad, Abu Dawûd, Tirmidhî, Ibn Mâjah*, et *al-Hâkim*, d'après *al-Juhrudî al-'Asslamî* (رضي الله عنه) qui dit que le Prophète (ﷺ) passa devant lui alors qu'il avait la cuisse découverte, le Prophète ﷺ lui dit : « *Couvre tes cuisses, car elles font partie des parties intimes.* »<sup>33</sup>

De même, *Abû Dawûd* a rapporté ainsi que d'autres, d'après *Ali* (رضي الله عنه), le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *ne dénude pas ta cuisse, et ne regarde pas la cuisse d'un autre qu'il soit vivant ou mort.* »<sup>34</sup>

Après avoir pris connaissance de ceci, regarder les parties intimes de quelqu'un est illicite. Pourtant, c'est ce qui règne aujourd'hui dans les matchs, sachant qu'il n'existe aucun match dans lequel les cuisses n'apparaissent pas. Ne parlons

---

<sup>33</sup> Rapporté par *al-Bukhârî* dans son Authentique avec seulement une partie de sa chaîne de narration, chez *Ahmad* avec la chaîne complète dans le *musnad*, *Abu Dawûd* dans *as-Sunan*, *at-Tirmidhî* dans le *Jâmi'*, *al-Hâkim* dans *al-Mustadrak*, et *Ibn Hibbân* dans *as-Sahîh*.

<sup>34</sup> Rapporté par *Abu Dawûd* dans *as-Sunan*, *Ahmad* dans *al-Musnad*. Le hadith est authentique.

même pas des matchs des compétitions féminines, football compris. Il arrive même que l'on aperçoive de belles filles sur les écrans de télévisions, comme dans les publicités pour les sponsors ou autres, rien ne se meut ni n'agit, si ce n'est par la volonté d'Allah !

**Septièmement :** le football est devenu un instrument par lequel on inverse les concepts étant donné que le triomphateur, aujourd'hui, est le footballeur<sup>35</sup> et non le combattant qui défend l'honneur et le prestige de la communauté. Sans oublier les colossales sommes d'argent que l'on donne aux joueurs. L'Islam n'approuve pas que l'on inverse les concepts, elle reconnaît la valeur de chacun, sans excès ni négligence.

Le plus étonnant est que le football est devenu un art à notre époque, que l'on enseigne dans des écoles, et que l'on s'empresse d'apprendre ou d'instruire. Son engouement est plus grand que l'apprentissage du Coran et la science utile.

---

<sup>35</sup> Il est important de mentionner ici les méfaits de la célébrité, qui fait tort aux joueurs, mais sa nuisance ne se limitent pas à l'individu uniquement, lorsqu'on l'habille d'une auréole mensongère, cela nuit aussi aux autres, voir l'explication détaillée dans le livre : « *ach-chuhra aw 'âlam al-'adwâ'* » du docteur *Sa'îd Abd al-'Azîm*.

Ceci nous montre combien l'islam est devenu insolite, aujourd'hui, mais aussi le peu de connaissance que l'on en a, et l'apparition de l'ignorance à l'égard de ce qu'Allah a révélé à Muhammad (ﷺ), Son Messager. À tel point que, pour la plupart, le bien est devenu mal, et le mal est devenu bien ou perçu comme tel, la Sunna est devenue une innovation, les innovations sont devenues des Sunnas. Tout cela confirme ce qui a été rapporté par les deux Cheikhs (*al-Bukhârî et Muslim*), d'après Anas (رضي الله عنه) (qui a entendu le Prophète (ﷺ) dire) : « *parmi les signes de fin des temps, il y aura la suppression de la science, et l'apparition de l'ignorance.* »<sup>36</sup>

Le fait d'attacher de l'importance au football, de la manière observée aujourd'hui est, sans aucun doute, une apparition de l'ignorance pour celui qui a conscience de ce qu'Allah (ﷻ) et Son Messager (ﷺ) ont dit. Combien les passionnés et les fous du football correspondent au verset qu'Allah (ﷻ) a révélé : « **Éloigne-toi de ceux qui observent leur religion comme un jeu et une frivolité. La vie de ce monde les a aveuglés.** »<sup>37</sup>

---

<sup>36</sup> Rapporté par *al-Bukhârî et Muslim*.

<sup>37</sup> Sourate al-'An'âm, v. 70.

Cheikh al-Islâm *Ibn Taymiyya* a dit : « *lorsque les sciences inférieures rivalisent avec les sciences supérieures, et qu'elles affectent ces dernières, elles deviennent alors illicites.* »

Si tel est le rapport entre les sciences inférieures et supérieures, qu'en est-il de la pratique du football lorsqu'il rivalise avec les connaissances prééminentes et les affecte, comme c'est le cas aujourd'hui, sans oublier que la pratique du football n'est pas une science, mais un passe-temps et une futilité !!

**Huitièmement :** l'introduction d'une loterie, et sa propagation au sein des compétitions footballistiques dans les pays européens. Chaque état possède des équipes qui jouent une fois par semaine ou par mois, les unes contre les autres, selon les accords.

Celui qui parie remplit simplement une carte sur laquelle figure le nom des équipes sportives dont il pense qu'elles gagneront la compétition officielle. Si jamais l'équipe sur laquelle il a parié remporte la victoire, il empoche la somme qui a été fixée, sinon il perd ce qu'il a parié<sup>38</sup>.

---

<sup>38</sup> Encyclopaedia Britannica, T.9 p.999.

En Grande-Bretagne, près de 40 % des hommes parient de façon régulière – une fois par mois –, sur le foot. En Suède, ils sont 52 % à le faire. Aux États-Unis, ils ont été 63000000 de personnes à avoir parié durant l'année 1968<sup>39</sup>.

Ainsi, les jeux de hasard ont envahi le football et en ont fait un jeu illicite, après qu'il eut été permis et recommandé.

Quant aux pays musulmans, la loterie sportive, football compris, n'a connu aucun essor. Néanmoins, certaines voix se sont élevées en Égypte pour réclamer des paris organisés dans le domaine footballistique comme une alternative contre le phénomène des faillites financières des clubs sportifs. Cependant, elles n'eurent aucun écho favorable dans le monde du sport, ni auprès des psychologues et des sociologues qui ont considéré le pari comme un jeu de hasard, destructeur des mœurs et de l'éthique, et en totale contradiction avec la croyance musulmane. Le loto sportif est la première cause qui provoque d'horribles troubles dans les stades qui incitent des milliers de supporters et parieurs à s'entretuer

---

<sup>39</sup> L'encyclopédie américaine.

et à se blesser, à l'instar des pays qui autorisent ce genre de loterie.<sup>40</sup>

Les sociologues occidentaux ont noté concernant le phénomène des paris dans le football et ce qu'il provoquait comme désordre et violence dans les stades que celui-ci était en fait l'expression d'une oisiveté exaspérée vécue par l'homme du 20<sup>ème</sup> siècle, après que le matérialisme ait pris le dessus sur lui, et que l'appât du gain soit devenu sa raison de vivre, raison qu'il se doit d'assouvir, et ce, à n'importe quel prix. Ils ont ajouté que le principe moral, sur lequel se fonde le sport -consistant à encourager le vainqueur, et souhaiter une victoire prochaine au perdant- a cessé fondamentalement d'exister dans le vocabulaire du sport, pour faire place aux insultes, aux jets de briques et de chaises, et aux volées de coups des arbitres et juges de touche.

Quant aux experts en éducation physique en Grande-Bretagne, ils ont maintes fois émis une demande de substitution et l'annulation impérative des paris, afin d'endiguer les actes de violence qui sont devenus la marque manifeste

---

<sup>40</sup> La revue « *al-muslimûn* » n°124, daté du 30 chawâl 1407



des stades britanniques, à tel point qu'il n'y a pas une seule rencontre qui se déroule sans victimes.<sup>41</sup>

---

<sup>41</sup> Idem

# TOUCHER DES COMPENSATIONS DANS LES COMPETITIONS FOOTBALLISTIQUES

---

Il n'est pas légal de toucher des compensations lors de rencontre de football, d'un coté comme de l'autre, c'est-à-dire : celui qui gagne reçoit de la part de son adversaire une chose précise. Ceci est une des variétés des jeux de hasard.

On mentionne dans *al-Muhadhab* : « quant au jeu de balle appelé *sawlajâne*<sup>42</sup>, les jets de pierres, *al-Muchâbaka*<sup>43</sup>, la natation, les jeux d'anneaux, et ceux consistants à se tenir sur un pied, et tous les autres sports qui ne sont pas des sports qui aident à l'entraînement militaire, il est interdit de s'affronter contre une compensation, car il n'est plus fait au bénéfice de l'exercice militaire. Voilà pourquoi toucher

---

<sup>42</sup> NT : jeu dans lequel des cavaliers poussent une balle à l'aide d'un bâton crochu : *Lissan al-'Arab*.

<sup>43</sup> NT : jeu ancien

*une compensation est considérée comme avoir consommé de l'argent injustement<sup>44</sup> ».*

Ibn Wahb a rapporté, avec une de ses chaînes de transmission, qu'un jour Abdullah Ibn 'Umar passa devant des enfants qui jouaient à al-Kuja - c'est un trou dans lequel se trouvent des cailloux avec lesquels ils jouent-, il a dit (Ibn Wahb) : Ibn 'Umar le referma et leur interdit.

*Al-Harawy a mentionné dans son livre (chapitre des lettres kâf et jîm), au sujet du hadith d'Ibn 'Abbâs : «...dans toute chose les paris existent, même lorsque les enfants jouent à al-Kuja. » Ibn al-A'râbî a dit : « l'enfant prend un chiffon puis le roule comme une balle, ensuite il lance des paris [...]»*

De là, nous comprenons l'erreur commise par la plupart de ceux qui jouent en vue de compensations illustrées ci-dessous :

Chaque membre des deux équipes<sup>45</sup> avance une somme de valeur égale, avec laquelle ils achètent une coupe, ou des médailles et les remettent

---

<sup>44</sup> Voir *Mughnî al-Muhtaj*, et *Takmilatu al-Majmû'*.

<sup>45</sup> Ou entre plusieurs équipes, cinq ou six, etc.

ensuite à l'équipe gagnante. Ceci n'est pas légal, car c'est une forme de jeu de hasard !<sup>46</sup>

En revanche, si la compensation est offerte par une troisième équipe<sup>47</sup> et qu'elle est destinée au vainqueur, ou qu'une des deux dise : « *si tu me bats, tu profiteras de la récompense, et inversement si je suis le vainqueur, tu ne me dédommageras pas.* » Tous ces cas de figure sont légaux, comme cela a été développé par l'imam ibn Al-Qayyîm dans son éminent recueil « *al-Furussya* » (p.325 avec ma vérification), celui qui désire de plus amples informations n'a qu'à le consulter.

## **Jeu dérivé du football : le baby-foot**

La commission des consultations juridiques (fatwa) saoudienne fut questionnée à propos de ce jeu, qui est apparu dans les marchés et est joué par les enfants et les adolescents.

---

<sup>46</sup> Même si quelques groupes islamiques le font en prétextant que cela fait partie des activités liées à l'étude du Coran ! Qu'Allah nous aide face à l'ignorance des gens de notre époque !

<sup>47</sup> NT : ou une tierce personne, ce qui induit qu'aucune des deux équipes n'a participé financièrement.

**Question :** Le baby-foot est un jeu monté sur une table avec des figurines représentant les joueurs de football, on y jette une petite balle, puis on saisit les poignées de barre de jeu (par les mains) afin de déplacer la balle par l'intermédiaire de joueurs montés sur chacune des barres ; celui qui perd paye la partie au propriétaire (du jeu), et celui qui gagne ne donne rien. Ceci, ou ce qui y ressemble, est-il permis ?

**Réponse :** si le jeu est tel qu'il a été décrit, c'est-à-dire contenant une table sur laquelle il y a des joueurs miniatures sculptés, et que le perdant doit payer à son propriétaire le droit de jouer (la partie), alors cela est interdit pour plusieurs raisons :

**Premièrement :** se distraire par ce jeu est une frivolité, celui qui joue épuise son temps libre et cela lui fait manquer énormément de choses bénéfiques pour sa religion et sa vie mondaine. Celui qui s'y adonne peut s'en accoutumer, et peut, ainsi, devenir un moyen qui va le conduire à se livrer à des choses pires que celles-là, à savoir, les jeux de hasard et leurs dérivés. Tout ce qui ressemble à cela est faux et illicite.

**Deuxièmement :** fabriquer et posséder des sculptures et des images est un péché majeur

conformément aux traditions authentiques dans lesquelles Allah (ﷻ) et son Prophète (ﷺ) ont menacé d'enfer et de châtement douloureux ceux qui s'y livrent.

**Troisièmement :** le fait que le perdant paye le droit de jouer est illicite, car c'est du gaspillage d'argent, dans le sens où il le dépense dans le jeu et les futilités. Faire payer la partie est un commerce invalide, et ce que perçoit le propriétaire est de l'argent illicite (*sulht*), cela est une manière de consommer les biens d'autrui injustement. Tout cela fait partie des péchés majeurs, et des jeux de hasard illégaux. Qu'Allah couvre d'éloges et salut notre Prophète Muhammad ainsi que sa famille et ses compagnons.

# QUELQUES CONSEILS AUX JOUEURS<sup>48</sup>

---

Quelques recommandations relatives à la pratique de ce jeu :

- 1- Faire en sorte que les heures de pratique soient en dehors de celle de la prière.
- 2- Ne pas découvrir ses parties intimes (cuisse ou autre...) en ce qui concerne les hommes.
- 3- Le joueur doit s'imprégner de l'esprit du sport découlant des valeurs islamiques et en faire sa ligne de conduite, dans ce jeu, mais également dans les autres.
- 4- S'abstenir de tout jeu de hasard qui consiste à mettre, comme condition, une somme d'argent ou un trophée bien précis qui est destiné à l'avance au vainqueur.

---

<sup>48</sup> Tout ce qui suit est tiré du livre : *al-Moussabaqât ath-Thaqafya*, p. 210.

- 5- Le football ne doit pas occuper tout le temps des joueurs au point de les détourner de leurs obligations essentielles dans la vie.



## PERSPECTIVES<sup>49</sup>

---

Voici quelques perspectives et attentes que j'aimerais voir se réaliser dans les clubs de football de nos pays. Elles sont comme suit :

- 1- Les activités dans les clubs doivent être aussi bien spirituelles qu'intellectuelles, elles ne doivent pas se limiter à la seule culture physique. Ces animations sont tenues d'être diverses, notamment des conférences, des séminaires, des cours, des excursions, etc.
- 2- Il doit émaner de ces compétitions de la fraternité sincère, de la solidarité, et une véritable entraide. Elles ne doivent pas devenir un terrain propice à l'inimitié, la haine, aux querelles, et aux drames.

---

<sup>49</sup> Tout ce qui suit est tiré du livre : *al-Maussabaqât ath-Thaqafya*, p. 211

- 3- Les responsables et les dirigeants de ses activités doivent être des individus empreints de religiosité monothéiste islamique, aussi bien dans la croyance, les œuvres, les mœurs, les comportements, les adorations, et les relations avec autrui. Ils doivent susciter dans l'esprit des jeunes l'amour du bien et des actions méritoires, et les inciter à s'attacher aux lois de la religion pure ainsi qu'à s'éloigner de tous ceux qui peuvent les corrompre et les avilir.

Il est impératif que ces éducateurs soient dignes de confiance et aient des intentions saines. Ils doivent ressentir le poids de la responsabilité qui pèse sur leurs épaules, en tirant des enseignements de la vie du Prophète (ﷺ) et en empruntant son chemin afin d'amener la jeunesse de la communauté à l'endroit qui lui sied.

# VUE D'ENSEMBLE SUR LA REALITE<sup>50</sup>

---

On peut reprocher à la plupart des clubs existants aujourd'hui ce qui suit :

La haine qui règne en leur sein, et dont ils ne se séparent jamais, car ils substituent la fraternité par l'inimitié et le rapprochement par la répulsion.

- En faisant du profit matériel leur premier objectif aux dépens, parfois, des heures de prières.
- Sans oublier certains clubs qui ont recours à des personnes non musulmanes « expérimentées » dans le foot, chez qui ils laissent des pages blanches et pures de la jeunesse de la communauté dans la fleur de l'âge. Ces personnes « expérimentées » sont une cause de propagation des idées

---

<sup>50</sup> Tout ce qui suit est tiré du livre : *al-Moussabaqât ath-Thaqafya*, p. 213

perverses, des mœurs dépravées, des propos obscènes dans l'esprit de ces jeunes.

Nous ne renions pas l'effort fourni par ces clubs quand ils évitent aux jeunes de déraiper vers les lieux de débauche et les regroupements malsains qui ont recours à des choses détestables comme la consommation d'alcool et de la drogue, etc. De même, ils les éloignent des endroits où l'on promulgue des pensées dépravantes et des comportements vils.

Dès lors, il nous est impératif d'être reconnaissant à l'égard de ces clubs. Cela n'a été possible qu'avec l'aide et l'assistance d'Allah (ﷻ) puis aux dispositions prises par la direction générale pour la protection de la jeunesse<sup>51</sup>, qui ont, à cet effet, fourni énormément de moyens qui méritent notre gratitude.

Assurément, c'est un bienfait qu'Allah (ﷻ) a octroyé à ce pays en permettant à de telles institutions d'exister à un moment où nous en avons le plus besoin. Elles ont mis en place, dans cette voie, des structures bénéfiques comme :

---

<sup>51</sup> NT : l'auteur parle de ce qui existe dans son pays, c'est-à-dire la Jordanie.

- 1- L'existence de rassemblements de jeunes réglementés, qui sont une excellente initiative, et se déroule sous surveillance avec ce qui en résulte comme avantage et dont le plus important est le fait de s'entre-connaître, et se connaître recèle d'innombrables intérêts.
- 2- Empêcher les pensées pernicieuses d'atteindre ces jeunes comme le marxisme, l'athéisme, la philosophie existentialiste déviante, le panthéisme outrancier et le libéralisme démesuré qui ont fini par atteindre ces peuples sains, par l'entremise des médias qui véhiculent les mœurs des autres sociétés.
- 3- Tenir éloigner les fruits de nos entrailles loin des peuples décadents dans lesquels se propagent tous les aspects du vice, toutes sortes de débauches, les méfaits de l'alcool, la drogue et son lot d'horreurs et d'incidences atroces.
- 4- Mettre un terme à l'oisiveté chez les jeunes qu'elle soit mentale ou temporelle. En donnant la possibilité à ces derniers d'accomplir des activités sportives et autres, promouvoir les talents et les

compétences chez les jeunes avec une éducation physique pour tous.

Si nous venions à rencontrer des insuffisances, il faut savoir que l'imperfection fait partie de la nature humaine, nul n'y échappe. Cependant, si nous respectons ce qui a été vu précédemment, comme conseils et perspectives, nous obtiendrons, avec l'aide d'Allah, une meilleure société, une cohésion parfaite, et une récolte de fruits à profusion.

Allah seul peut nous le permettre.

# CONSEILS AUX ETUDIANTS EN SCIENCES RELIGIEUSES ET AUX PRECHEURS<sup>52</sup>

---

Vous possédez une grande volonté, de larges connaissances, de nobles desseins qui sont censés vous pousser vers des choses sérieuses et utiles. Il n'est pas convenable que votre vie soit faite de jeu et de futilité ; pour chaque interlocuteur, un discours approprié est tenu.

Il y a dans vos pieux prédécesseurs un modèle et un bon exemple à suivre. Ils s'asseyaient dans les cercles du savoir pour apprendre ou enseigner, puis lorsqu'ils entendaient l'appel à la prière, ils veillaient à ne pas manquer le premier « *Allah Akbar* » de la prière (*takbiratu al-'ihrâm*) avec l'imam. Si on annonçait la guerre, ils se précipitaient pour répondre à l'appel ; ils dépensaient tout ce qu'ils possédaient de cher et

---

<sup>52</sup>Tout ce qui suit est tiré de la revue : *al-Hikma*, n° 3, p. 140, datée du 1/1/1415.

de moindre en vue de faire triompher leur religion.

Vous avez connaissances des buts et des issues, cherchez donc à travers vos œuvres la satisfaction d'Allah, soyez sincères dans vos actes et paroles, et veillez à ne pas oublier l'objet très noble pour lequel le sport a été rendu légal, qui est le raffermissement (du corps) pour la lutte dans le but de faire triompher la vérité et annihiler la fausseté sur terre, afin qu'Allah soit adoré seul et de manière exclusive, et que Sa loi soit établie pour le bonheur de l'humanité dans leur vie et dans l'au-delà.

C'est pour cela que je vous mets en garde afin que le sport ne se résume pas, pour vous, au seul spectacle du match, et en particulier le football, et qu'à cause de cela vous délaissiez vos prières, les cours de science, et les droits de vos frères et de vos familles.

Aussi, que vos voix et vos acclamations ne s'élèvent pas pour ce genre d'événements, et vous savez que l'individu ne récolte de sa prière que ce dont il est conscient. Ne soyez donc pas distrait dans l'obéissance de votre seigneur à cause du sport, car il se peut qu'une personne ne récolte (comme récompense) de sa prière que le dixième.



Il faut que le sport soit prétexte à augmenter vos bonnes actions, pas à régresser votre rang et réduire vos récompenses.

# LE MOT DE LA FIN : UN POEME SUR LE FOOTBALL<sup>53</sup>

---

*Le football est, de nos jours, la passerelle vers les  
sommets,  
Il occupe toutes nos vies, nos bouches ne s'en lassent  
jamais.*

*Il est le chemin de ceux qui désirent un bosquet aux  
sublimes hauteurs,  
Connais-tu quelqu'un de plus célèbre chez nous que  
les brillants footballeurs ?*

*Sont-ils plus flamboyants que l'éclat de l'étendard  
enflammé ?*

*Ils récoltent d'immenses présents et sont  
magnifiquement honorés.*

---

<sup>53</sup> Les vers sont du Docteur *Walîd Qasâb* publiés dans la revue *at-Tawhîd*, vingt-sixième année, volet n°11, mois : *dhul-qi'da*, année : 1418, p. 64

*Ils jouissent de toutes les attentions et de toutes les  
donations,*

*Et de tout ce qu'une âme prévenante peut offrir à  
profusion...*

### ***C'est le Football...***

*Les gens veillent à son chevet jusqu'au matin  
exténués !*

*Si le héraut annonce la guerre en criant : venez vers  
le succès !*

*Tous grommellent dans leurs sommeils : « la victoire  
de l'équipe, voilà le couronnement !*

*La victoire de l'équipe, telle est la voie du progrès et  
de l'avancement ! »*

### ***C'est le Football...***

*De nos jours, ce sport est notre principale  
préoccupation,  
Rien, sauf lui, ne nous agite au-dehors comme dans  
nos maisons !*

*L'esprit de notre jeunesse dévoré ! Nos villes, par les  
sionistes, spoliées !*

*Or le pied du joueur intrépide fait la gloire de nos  
contrées...*

*Qu'il est étonnant de voir des milliers de jeunes,  
autrefois remplis de fierté,*

*Détournés par une piètre balle à l'heure où les  
butins sont dépouillés !*

*L'ennemi conquiert leur pays et le son du ballon  
sème la surdité !*

*L'histoire se souviendra-t-elle d'une nation qui se  
complait dans la futilité !*

*Témoin du déclin de son pays et ses yeux, sur un  
ballon, piteusement figés !*

# CONCLUSION

---

Nous voulons, pour conclure, attirer l'attention sur le caractère réprouvé de prendre le football comme un moyen d'appeler à Allah (ﷻ) à l'instar de ceux qui mentent ou qui bannissent et font du tort aux musulmans en prétendant que c'est pour le bien de la da'wa !! Car si la religion ne peut s'établir par le sérieux, il est donc, a fortiori, impossible de l'établir par le jeu<sup>54</sup>, Allah (ﷻ) dit : « *Recevez avec un ferme dévouement les lois que nous vous donnons.* »<sup>55</sup> De plus, Allah (ﷻ) nous a-t-il créé pour faire du sport et jouer, ou l'a-t-il fait en vain ?! Glorifié soit-Il !

Précédemment, vous avez pu constater les méfaits et les maux du football, et comment il a dépouillé la communauté de ses biens et de ses

---

<sup>54</sup> Voir la position, pleine de dignité, qu'a prise le Cheikh Abu Yûssuf Abd ar-Rahmân Abd as-Samad, dans la biographie que lui a consacré Ibrahim as-Sâjir, et qu'il a intitulé *al-Muqtasid*, sur la réprobation de ceux qui prennent le sport comme moyen d'inviter à Allah (p.144-145).

<sup>55</sup> Sourate al-Baqara, v. 63

capacités, de même qu'il a semé la division et le sectarisme. Chaque club et chaque joueur ont leurs approbateurs, leurs supporters, leurs admirateurs, et leurs détracteurs, Allah le Glorieux a dit vrai : « **Leurs yeux ne sont point privés de la vue, mais leurs cœurs, ensevelis dans leurs poitrines, sont aveugles.** »<sup>56</sup>

Cela étant dit, notre invocation finale est : Louange à Allah, Seigneur des Mondes, qu'Allah couvre d'éloges et salut notre Prophète Muhammad, ainsi que sa famille et tous ses compagnons.

**Traduction achevée, avec l'aide d'Allah par Rachid Asli Abû Maryam, le 3 mai 2006/ 5 Rabi' ath-Thânî 1427.**

**Relu et corrigé par Abû Ilyès, qu'Allah l'en récompense de la meilleure façon.**

**Relu, corrigé et mis en page par Fouad sirbal, le 29 juin 2010/ 17 Rajab 1431.**

---

<sup>56</sup> Sourate al-Haj, v. 46

# TABLE DES MATIERES

---

INTRODUCTION - 4 -

APERÇU SUR LES DIFFERENTES REGLES DE JEU DU FOOTBALL - 7 -

LES DIFFERENTS TYPES DE FOOTBALL - 10 -

BREF APERÇU HISTORIQUE DU FOOTBALL - 12 -

LA LEGALITE ET LES BIENFAITS DE LA PRATIQUE DU FOOTBALL - 15 -

MESSAGE A L'INTENTION DE CERTAINS FANATIQUES ET PASSIONNES - 23 -

LES MEFAITS DU FOOTBALL - 29 -

TOUCHER DES COMPENSATIONS DANS LES COMPETITIONS FOOTBALLISTIQUES - 50 -

JEU DERIVE DU FOOTBALL : LE BABY-FOOT - 52 -

QUELQUES CONSEILS AUX JOUEURS - 55 -

PERSPECTIVES - 57 -

VUE D'ENSEMBLE SUR LA REALITE - 59 -

CONSEILS AUX ETUDIANTS EN SCIENCES RELIGIEUSES  
ET AUX PRECHEURS - 63 -

LE MOT DE LA FIN : UN POEME SUR LE FOOTBALL - 66 -

CONCLUSION - 69 -

TABLE DES MATIERES - 71 -

[www.islamhouse.com](http://www.islamhouse.com)

L'islam à la portée de tous !



# كرة القدم

بين

المصالح و المفسد

باللغة الفرنسية

بقلم فضيلة الشيخ

مشهور بن حسن آل سلمان

ترجمة: رشيد أصلي

مراجعة: عيسى بوتي و فؤاد سربال

1431/2010

المكتب التعاوني للدعوة و التبليغ و توجيهة إلى ألبناة بالربوة

Islamic Propagation Office in Rabwah

P.O.Box 29465 RIYADH 11457 - TEL 4454900 - 4916065

FAX: 4970126 - E-Mail: rabwah@islamhouse.com

<http://www.islamhouse.com>